

FRAIS DE SANTÉ : LA CGT DÉFEND VOS GARANTIES SANTÉ ET VOTRE POUVOIR DE VIVRE DECEMMENT

Le Régime professionnel conventionnel (RPC) de la branche pharmaceutique (plus communément appelée « votre mutuelle ») connaît un déséquilibre financier : il y a plus de dépenses que de recettes. Face à cette situation, plusieurs solutions étaient envisagées :

- **diminuer les garanties ;**
- **augmenter les cotisations ;**
- **ou combiner les deux.**

Pour la CGT, une chose est claire : il est hors de question de faire payer les salariés par une baisse de leurs droits.

Les propositions portées par la CGT

Tout au long des négociations, la CGT a défendu une position cohérente et juste :

**aucune baisse des garanties santé et prévoyance ;
des cotisations calculées sur l'ensemble du salaire, selon
le principe fondateur de la Sécurité sociale :**

**« Chacun cotise selon ses moyens
et reçoit selon ses besoins. »**



Cela implique la fin du plafond de cotisation à partir de la Tranche C = 4 X le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale = 16020 € (PMSS : 4005 €) (au-delà, ils ne cotisent plus).

Ce plafond a pour effet que les salariés qui gagnent le plus cotisent proportionnellement moins que ceux appartenant aux catégories de classification inférieures, alors que les frais de santé sont les mêmes pour toutes et tous.

Cette situation est totalement injuste : ce sont les salariés les plus modestes qui paient pour les plus hauts revenus.



Les difficultés actuelles sont aussi la conséquence des politiques étatiques et budgétaires de financement de la Sécurité sociale et des exonérations de cotisations dites « patronales » : près de **80 milliards en 2024 pour un déficit Sécu de 25 milliards, pas la peine d'aller plus loin pour comprendre qui tient le manche de la pelle qui creuse ce fameux « trou ».**



Les cotisations basées sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) pénalisent davantage les salariés aux rémunérations les plus faibles ;



Il est dangereux d'utiliser les excédents de la prévoyance pour financer durablement la santé, au risque de fragiliser les garanties de prévoyance, alors même que les maladies professionnelles et les invalidités augmentent ;



Une hausse significative des salaires permettrait également de mieux financer notre protection sociale.

Le patronat refuse toute justice sociale

Le LEEM, malheureusement soutenu par les autres organisations syndicales qui aiment se dire « partenaires sociaux », a proposé un avenant qui continue de défendre un système qui protège les très hauts revenus. Il met en avant le risque que certaines entreprises quitteraient le régime si les cotisations deviennent plus solidaires.

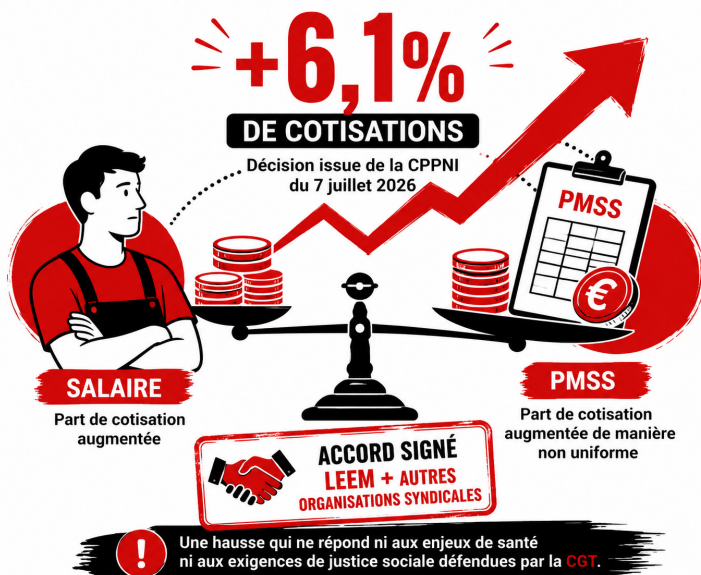
A lui seul cet argument en dit long sur l'éthique qui anime l'industrie pharmaceutique.

Pendant ce temps, les grands groupes pharmaceutiques continuent de dégager des bénéfices importants continuent de verser des dividendes conséquents à leurs actionnaires tout en supprimant des milliers d'emplois. Ces emplois supprimés représentent un manque à gagner pour la sécurité sociale et le régime de prévoyance.

**POUR LA CGT, LA SOLIDARITÉ NE DOIT PAS ÊTRE
SUPPORTÉE PAR LES SEULS SALARIÉS AUX
REVENUS MOYENS ET MODESTES.**

Une proposition d'accord qui ne nous satisfait pas

À l'issue de la réunion de la CPPNI du 7 juillet 2026, une hausse de 6,1 % des cotisations, répartie de manière non uniforme entre salaire et PMSS, a été retenue avec l'accord des autres organisations syndicales et du LEEM.



La CGT a exprimé son désaccord avec cette proposition, estimant qu'elle ne répond pas aux enjeux de réponse aux besoins de santé et de justice sociale et qu'elle continue de pénaliser les salariés les moins rémunérés.

La CGT continuera à revendiquer :

- ▶ **le maintien intégral des garanties santé et prévoyance ;**
- ▶ **une cotisation réellement proportionnelle aux revenus ;**
- ▶ **une augmentation générale des salaires et la fin des plans de licenciements.**
- ▶ **une protection sociale fondée sur la solidarité.**

**LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE.
LA SOLIDARITÉ DOIT RESTER LE FONDEMENT
DE NOTRE PROTECTION SOCIALE.**